

LIVRES,
PAMPHLETS,
FACTUMS,
BLANCS DE CHEQUES,
BLANCS DE BILLETS,
LITRES FUNERAIRES,
CARTES D'AFFAIRES,
CIRCULAIRES,
TÊTE DE COMPTES
ETC., ETC., ETC.

Nos CARACTÈRES sont tout neufs. Impression soignée et de belle apparence. Examinez le journal *L'Association*.



Nous imprimons à des taux spécialement réduits tous documents (Constitutions, Règlements, etc.) publiés par des sociétés de bienveillance et de secours mutuel. Nous avons aussi un tarif très modique pour TOUTES publications entreprises par les séminaires, collèges, couvents, et par des membres du clergé.

PHILIPPE MASSON,
Imprimeur-Éditeur.

DECISION JUDICIAIRE CONCERNANT LES JOURNAUX

Article 1.—Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre est responsable du paiement.

Article 2.—Toute personne qui renvoie un journal est tenu de **PAYER** tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement, autrement l'éditeur peut continuer à lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas l'abonné est tenu de payer en outre le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

Article 3.—Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement

classes ouvrières.

SOCIÉTÉ DES ARTISANS

Travailler, recevoir chaque semaine un salaire plus ou moins rémunérateur, pourvoir aux besoins de sa famille, tout cela contente l'esprit et honore la dignité d'un chef de famille. Et néanmoins, le cœur est encore loin d'être satisfait. Le temps marche, la vie s'use, la mort vient, souvent à une époque où les enfants de cet homme n'ont encore reçu que les éléments de la première éducation. Quel est celui qui regarde l'avenir sans crainte pour les siens ou encore pour lui-même ? Car ces forces physiques dont on se fait honneur, la santé, ce bien si précieux, des milliers d'accidents, impossibles à prévoir, peuvent d'un coup, et à la première heure, en ruiner l'existence. L'infirmité accidentelle ou la maladie survenant, le travail cesse et le salaire aussi. Et ensuite ???

Une association nous paraît excellemment propre à calmer les appréhensions qui peuvent naître des réflexions que nous venons de soumettre à nos lecteurs : c'est la *Société des Artisans Canadiens-Français de la cité de Montréal*.

Cette société, qui est une association purement de bienfaisance, s'efforce de favoriser le plus possible les intérêts de ses membres, et cela par deux essentielles opérations. Par la première, elle leur assure, lorsqu'ils sont empêchés, par la maladie ou par les suites d'un accident, de vaquer à leurs occupations ordinaires, un bénéfice de quatre dollars (\$4.00) par semaine, aussi longtemps que dure la maladie. Par la seconde, elle donne au moins la somme de mille dollars aux ayants-droit du membre décédé. Ainsi elle prévient à la fois et le sociétaire lui-même contre la misère qui pourrait devenir la compagne d'un accident ou d'une maladie, et la famille du sociétaire décédé en assurant à cette famille un bénéfice qui l'aidera à se garer contre les surprises de l'avenir.

La situation financière de la *Société des Artisans Canadiens-Français* est des plus florissantes, tel qu'il appert par l'état suivant :

Contributions mortuaires	7,284 05
" " succursales	828 40
	8,113 05
Certificats d'admission	74 85
" " succursales	37 05
	112 60
Taxes pour examens de médecin	624 00
" " succursales	291 00
	915 00
Insignes de membres	124 25
" " succursales	14 40
	138 05
Commission sur comptes en collection	9 74
Livrets de reçus renouvelés	2 10
Total des recettes	\$20,215 28

DÉBOURSÉS	
Contributions mortuaires	6,667 40
" " succursales	882 60
	\$7,550 00
Allocation aux membres malades	2,504 18
" " succursales	147 40
	2,651 58
Médecins examinateurs	592 00
" " succursales	267 00
	859 00
Effets de bureau	40 50
" " succursales	56 55
	97 05
Commission sur collection	7 45
Cotisation mensuelle remise aux succursales	6 00
Installation des succursales de St-Hyacinthe et Trois-Rivières	20 65
Montant porté	\$11,191 70 \$20,215 28

<i>Dépenses générales comme suit :</i>	
Estampilles, cartes postales	\$ 52 26
" " succursales	69 36
	121 62
Divers déboursés pour la salle	10 05
Entretien de la salle	\$ 12 00
" " succursales	23 85
	35 85
Loyer du Cabinet de lecture	6 25
Loyer des bureaux des succursales	40 00
Taxe du gaz	16 55
Annonce et impres.	\$228 96
" " succur.	9 45
	338 41
Boîte bureau de poste	4 00
Papeterie et livres	215 04
Une croix funéraire feu Belleau	7 50
Visites aux malades	47 50
Salaire du Secrétaire-Trésorier	\$125 00
Salaire des compt.	238 25
" des secrétaires-trésoriers succurs.	\$ 93 83
	457 08
	1,299 85
Total des déboursés	12,491 55
Excédant des recettes sur les déboursés	\$7,723 73

Cotisations mensuelles	0,152 50	7,301 50	1,149 00
Allocation aux malades	2,892 22	2,051 58	259 30

BILAN de la Société des Artisans Canadiens-Français au 1er février 1890.

Balance au crédit de la société	\$27,321 12
<i>Constant en Actif et Passif, comme suit :</i>	
ACTIF.	
Effets de bureau	\$ 1,113 56
Succursale de Lévis pour insignes	78 33
Billets Recevables en main	280 33
Insignes de membres	87 83
Dépôt Banque Jacques-Cartier à 4 p. c.	\$ 101 26
Dépôt Banque du Peuple à 4 p. c.	697 33
Prêt aux Soeurs des Sts Noms de Jésus et Marie à 5 p. c.	18,000 00
Prêt à la Fabrique de St-Rémi à 5 p. c.	6,000 00
	24,798 59
<i>Comptes en souffrance comme suit :</i>	
Droits d'entrée (Balance)	85
Caisse au décès	2 00
Cotisation mensuelle	\$679 50
A déduire, montant payé d'avance par les membres	767 50
	212 00
Contribution mortuaire	1,914 15
Avance fait à veuve A Dupras	100 00
Avance fait à veuve J. Tourville	100 00
Avance fait aux héritiers D. Hamelin	100 00
	300 00
Balance au crédit de la succursale de Lévis	959 65
Balance au crédit de la succursale de Saint-Hyacinthe	418 08
Balance au crédit de la succursale de Trois-Rivières	237 28
	1,968 30
Intérêt à ce jour sur différents comptes	221 25
Certificats d'admission en main	180 00
	4,798 55
Total de l'actif	\$31,157 25
PASSIF.	
Dû aux héritiers O. Monette	1,000 00
Dû à Dame veuve F.-X. Drapeau	250 00
" Chs. Giard	500 00
" F. St-Amour	500 00
" F. Drapeau	750 00
" La. Greffard	750 00
Caisse, balance au crédit de février	86 09
Total du passif	\$ 3,936 09
Actif	\$27,321 12